



Rapport de la Commission financière

Budget 2020

(du 21 novembre 2019)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la commission

Pour le PS:	Mme Silvia Locatelli M. Oguzhan Can M. Pascal Bühler M. Patrick Jobin	
Pour le PLR:	M. Daniel Surdez M. Christophe Ummel M. Alain Vaucher M. Cédric Haldimann	rapporteur
Pour le POP:	M. Julien Gressot M. Karim Boukhris M. Nathan Erard	
Pour l'UDC:	M. Marc Schafroth M. Hughes Chantraine	président
Pour Les Verts:	Mme Monique Erard M. Sven Erard	vice-président

Composition du Conseil communal

M. Théo Bregnard, président, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI).

M. Marc Arlettaz, vice-président, directeur du dicastère de la sécurité, des espaces publics et des énergies (DSEPE).

Mme Sylvia Morel, directrice du dicastère des finances, de l'économie et des ressources humaines (DFER).

M. Théo Huguenin-Elie, directeur du dicastère de l'urbanisme, des bâtiments et des relations extérieures (DUBRE).

Mme Katia Babey, directrice du dicastère de la jeunesse, des affaires sociales, des sports et de la santé (DJASS).

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission financière a siégé à quatre reprises, soit le 3 octobre, le 31 octobre, le 11 novembre et le 21 novembre 2019.

Les sous-commissions des dicastères communaux ont siégé les 21, 22 et 24 octobre 2019.

Le Conseil communal a assisté *in corpore* (sous réserve d'une absence annoncée de M. Katia Babey le 21 novembre) aux séances de la Commission, accompagné de Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances.

Aucun changement dans la composition de la Commission n'est intervenu depuis le dernier exercice (comptes 2018).

M. Ummel était excusé le 3 octobre, M. Can le 31 octobre et Mme Locatelli le 21 novembre.

La séance du 3 octobre a été consacrée à la présentation générale du budget par le Conseil communal, celle du 31 octobre aux évolutions par rapport à la première version et à l'éclaircissement de certains détails, et

celle du 11 novembre aux rapports des sous-commissions, à celui du Conseil communal ainsi qu'aux statistiques des absences maladie/accident du personnel communal.

Présentation générale du budget 2020

Le budget 2020 présente un déficit de 15.2 millions, soit une péjoration de 8.4 millions par rapport au budget 2019 selon le détail suivant :

Déficit 2019	6.8 millions
Impact réformes fiscales cantonales	4.0 millions
Différence réévaluation Viteos	1.5 million
Différence produits extraordinaires	2.4 millions
Baisse redevance communale électricité	0.5 million
Déficit au budget 2020	15.2 millions

Dans les estimations des recettes fiscales entre 2019 et 2020, on voit une diminution de 79.4 à 75.9 millions pour les personnes physiques et de 14.5 à 11.4 pour les personnes morales. L'impôt sur les frontaliers par contre passe de 13.4 à 14.3 millions.

Depuis 2014, 1'328 habitants ont été perdus. La tendance se maintient, puisqu'à fin août, nous comptons déjà une perte de 224 personnes depuis le début de l'année. Ce phénomène influe fatalement sur la masse fiscale de notre Ville.

Les réformes fiscales cantonales engendrent une perte de 4 millions pour notre Ville. C'est la principale cause de péjoration du budget 2020 par rapport à celui de l'année précédente.

Pour combler le manque à gagner provoqué par les réformes fiscales, le Canton conseille aux communes d'augmenter les taxes communales (déchets des personnes physiques, redevances sur le gaz et le chauffage à distance). Pour notre Ville, le potentiel de recettes supplémentaires s'élève à 3.8 millions au mieux. Mais pour le budget 2020, rien ne peut être prévu car les bases légales existeront à partir de 2021 seulement. Quant à l'impôt foncier de 2 millions, il a été intégré dans le budget 2020.

Pour équilibrer les finances, il faudrait une augmentation de 16 points d'impôt, ce qui est inenvisageable.

La progression de l'IPC est de 0.3 point. Les mesures salariales décidées en 2016 prévoient une baisse de l'échelle des traitements de 0.8 point par année. L'impact net sera ainsi une baisse des salaires de 0.5 point.

Les deux paramètres sur lesquels il est important d'agir dans le futur sont l'augmentation du nombre d'habitants dans notre Ville ainsi qu'une meilleure redistribution des aides de la Confédération pour les compensations des surcharges géotopographiques. Ces dernières sont destinées aux communes, mais versées au canton qui les garde pour lui actuellement.

Le Conseil communal cherche toujours à faire des économies dans les services, mais ce travail ne porte que sur une petite masse qui n'a aucune commune mesure avec le déficit actuel.

Le taux d'absentéisme global du personnel communal est passé de 4.87% pour 2016 à 6% en 2018. La Commission, tout comme le Conseil communal, s'inquiètent de ce phénomène. Le Conseil communal sera attentif à mieux le comprendre et à mettre en place des mesures de prévention.

Compléments aux rapports des sous-commissions consécutivement à leur examen en plénum :

Dicastère de la sécurité, des espaces publics et des énergies (DSEPE)

726 - Déchets des entreprises :

La perte en lien avec la fin du monopole des déchets urbains est d'environ 100'000.- pour la taxe de base. La majorité des entreprises concernées veut continuer de travailler avec la Ville.

860 - Sécurité publique :

Les amendes tarifées ont été supprimées par le Canton et remplacées par des ordonnances pénales. La Ville conservait le 75% des montants de celles qu'elle émettait, ce qui représentait une somme d'environ 100'000 francs par an. À l'avenir, elle ne touchera plus que la moitié des émoluments des ordonnances pénales qui s'élèvent à 50 francs.

871 - Service ambulancier :

Un système de redevance est mis en place pour les étudiants formés au SIS en cours d'emploi. Les diplômés seront liés au service pendant un laps de temps donné et devront verser une indemnité en cas de départ avant cette échéance.

Prises de positions des représentants des groupes

Préavis du groupe PS

Le déficit du budget 2020 est le plus important de la législature. Alors que la situation financière de la Ville était déjà catastrophique, les réformes de la fiscalité et de la péréquation intercommunale font globalement perdre plusieurs millions de recettes à la Ville. Malgré plusieurs budgets de rigueur, tous les efforts consentis sont effacés par les réformes du canton.

L'exercice de diminution des charges sous maîtrise de la Ville est clairement arrivé au bout de ce qui peut être admis. Les services sont restreints au minimum nécessaire à leur fonctionnement et les équipes travaillent dans des conditions difficiles pour assurer les prestations à la population. Nous les remercions très sincèrement pour leur engagement.

Parallèlement, les possibilités de trouver des recettes déterminantes sont épuisées, hormis les taxes que le canton nous encourage à mettre en place et dont les montants seraient limités. Devant la gravité de la situation, seule une répartition complète des subventions perçues par le canton au titre de la péréquation des charges géotopographiques et un réel soutien aux missions d'importance cantonale assumées par la commune, comme le MIH, permettront de nous donner les moyens nécessaires à un développement durable et équilibré.

Le plan d'investissements 2020 ainsi que les infrastructures de mobilité prévues dans les prochaines années permettent de voir l'avenir avec optimisme avec des projets qui participeront à la vitalité et au rayonnement de notre ville.

Préavis du groupe PLR

Les commissaires PLR ne peuvent se satisfaire du budget 2020 présenté. Depuis de trop longues années, et malgré les efforts consentis par le Conseil communal et leurs services respectifs, le déficit se monte à plusieurs millions de francs. Le déficit structurel est important et véritablement inquiétant. L'impact des réformes fiscales de l'Etat représente une perte de 6 millions pour la Ville, ce qui, dans notre situation, n'est pas absorbable. Nous déplorons, qu'année après année, de nouveaux reports de charge ou de diminutions de recettes venant de l'Etat soient constatés.

Le Conseil communal s'investit intensément dans la reconnaissance par l'Etat des surcharges topographiques pour notre commune. Nous l'encourageons à continuer dans ce sens. Les recettes potentielles liées à cette subvention fédérale seront une des solutions pour sortir de cette situation préoccupante. Il faudra également se concentrer sur l'attractivité résidentielle si nous ne voulons pas toucher aux prestations que seule une ville de 40'000 habitants peut offrir.

Les représentants du groupe PLR à la Commission financière recommandent néanmoins l'acceptation du budget 2020. Bien que largement déficitaire, il aura été élaboré de manière rigoureuse avec les moyens à disposition.

Préavis du groupe POP

Malgré une législature marquée par des mesures d'économie drastiques, le budget 2020 de notre Ville présente un déficit d'environ 15 millions de francs. La hausse de diverses taxes, les coupes sur le personnel communal, la baisse des investissements, n'auront de loin pas suffi à nous rapprocher de l'équilibre.

Tous ces efforts auront été engloutis par les réformes cantonales. Le canton propose des baisses d'impôts importantes, surtout pour les personnes morales, en laissant le soin aux communes de trouver des solutions comme l'augmentation d'impôts ou de taxes.

Les entreprises du canton vont bénéficier en 2020 d'une diminution d'impôt de 28 à plus de 50%. L'impôt des frontaliers rapportera à la Ville plus que celui des entreprises. Si les charges sont contenues, il faut néanmoins signaler une hausse des subsides maladie de CHF 600'000.– et des charges

de personnel dues principalement aux changements accompagnant les réformes fiscales ainsi qu'une forte montée des primes APG maladie.

Il est urgent que la répartition des revenus connaisse des changements permettant une véritable justice fiscale dans le canton.

Nos pensées vont aux employé-e-s de la Ville dont les conditions de travail se compliquent année après année, entraînant une augmentation inquiétante des arrêts de travail.

Malgré ce sinistre tableau, les commissaires POP approuvent le budget et les investissements prévus qui doivent nous préparer aux défis qui nous attendent (ligne directe et contournement).

Préavis du groupe UDC

Pour les représentants du groupe UDC, ce budget n'est vraiment pas bon, mais il reflète la juste situation financière de notre commune qui se trouve piégée, non pas parce que la Ville n'entreprend pas les réformes nécessaires, mais parce que l'Etat puise dans nos recettes ou ajoute à nos charges, exercice après exercice !

La dernière en date est la réforme fiscale cantonale. Si une baisse de l'impôt est attendue par tous les contribuables, et nous la saluons, les effets sur la commune représentent plus du 1/4 du déficit programmé.

Le Conseil d'Etat propose de compenser cette perte par des recettes supplémentaires, sous forme d'augmentations de taxes et de nouvelles taxes, dont la base légale n'existe même pas encore...

Ce dernier serait bien inspiré de comprendre cet adage populaire qui dit : "Si La Chaux-de-Fonds va mal, le canton va mal !".

L'effort budgétaire est porté cette année sur le maintien et le développement de projets ambitieux sans être déraisonnables, ce qui nous conforte dans la capacité de cette ville à surmonter ses difficultés !

Enfin, le groupe UDC tient à marquer sa vive reconnaissance envers les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale pour leur solide engagement dans la tourmente.

Préavis du groupe Les Verts

Les années se suivent, les budgets également et le constat reste malheureusement le même : la ville de La Chaux-de Fonds souffre de ses finances.

Malgré le travail soutenu du Conseil Communal et des différents services pour trouver la moindre économie encore possible tout en préservant les prestations qui font notre Ville, ces efforts sont sans cesse annihilés soit par la baisse des revenus fiscaux (principalement des personnes morales mais également des personnes physiques), soit par les différents reports de charges et autres « cadeaux empoisonnés » du canton. Même l'important effort financier et humain de l'ensemble du personnel communal sur plusieurs années n'aura pas suffi à aider à approcher l'équilibre financier !

Nous faisons définitivement face à un problème de recettes et non de dépenses !

C'est donc à ce niveau-là qu'il faut persister à porter notre attention et notre énergie. Attirer de nouveaux contribuables, habitants ou entreprises, vanter les nombreuses qualités de notre Ville, notamment son offre culturelle et sportive, et faire en sorte qu'une part plus importante des emplois de notre commune soit occupée par des résidents de cette dernière.

Il faut également continuer à défendre la région des Montagnes car son rôle de centre urbain, pourvoyeur d'emplois et générateur de subventions fédérales n'est pas encore assez pris en compte par le canton.

Les représentant-e-s « Vert-e-s » à la Commission financière soutiendront le budget 2020.

Adoption des rapports des sous-commissions

Les rapports ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Dérogation au frein à l'endettement

La Commission financière a accepté par 14 voix sans opposition et 1 abstention le principe de déroger au frein à l'endettement.

Approbation du budget 2020

Le budget 2020 tel que présenté par le Conseil communal a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Remerciements

La Commission financière remercie les membres du Conseil communal, ainsi que la cheffe du service des finances pour leur participation engagée et la qualité des réponses fournies.

Elle tient en outre à remercier sincèrement le secrétariat du dicastère des finances, ainsi que pour la logistique contribuant au bon déroulement des séances de la Commission.

Nos remerciements vont également et spécialement à toutes les personnes rencontrées durant nos travaux, ainsi qu'à l'ensemble des employé-e-s pour leur professionnalisme et leur engagement en ces temps difficiles.

Pour la Commission financière
Christophe Ummel
Rapporteur